

Conférence de presse
Région Fribourg
Fribourg, le 8 juillet 2020



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Votation du 27.09.2020 sur la libre circulation des personnes

Salaires, droits, travail : tout perdre ?

Non à l'initiative de résiliation de l'UDC !

Cette initiative à des conséquences graves pour les salarié-e-s !

Elle démantèle les droits des salarié-e-s, notamment concernant les CCT dont les salaires minimaux et les moyens de contrôle des conditions de travail par les mesures d'accompagnement.

Elle détruit un droit fondamental des travailleur-e-s qu'est la libre circulation des personnes. De plus, elle réintroduit le fait que le contingentement soit le statut inique qu'a été le statut de saisonnier. Elle aggrave donc la récession.

En tant que parti hostile aux droits des salarié-e-s, l'UDC veut supprimer les acquis obtenus jusqu'à présent par les travailleuses et les travailleurs ainsi que leurs syndicats grâce à la libre circulation des personnes et aux mesures d'accompagnement. En faisant des étrangers les boucs-émissaires des problèmes sur le marché du travail, elle cache son vrai visage : celui d'un parti de milliardaires et de chefs d'entreprises qui rêvent d'une main d'œuvre bon marché privée de droits tout en muselant les syndicats. Leur but : en finir avec les contrôles, rendre inefficace les conventions collectives de travail, affaiblir les syndicats, imposer encore davantage de concurrence, avoir une main d'œuvre vivant dans la peur et des salarié-e-s migrants privés de droits qui sont obligés de tout accepter.

Entre 2003 et 2019, le nombre de salarié-e-s soumis à une CCT déclarée de force obligatoire est passé de à 1 016 000. C'est pour cela que le taux de couverture a augmenté en passant de 48% à 52%, contrairement à la tendance internationale. Cette avancée est due à un assouplissement des conditions d'octroi des déclarations de force obligatoire des CCT. Ces améliorations ont été rendues possibles grâce à un positionnement politique judicieux des syndicats au fil des extensions de la libre circulation à de nouveaux Etats de l'UE. Cette mise en place a permis de constamment améliorer les droits des salarié-e-s !

La libre circulation des personnes est un droit important pour les salarié-e-s. En effet, il leur permet de circuler librement, de s'installer et de travailler dans un pays membre de l'Union Européenne sans craindre d'être discriminés.

Il est évident que la libre circulation des personnes et la protection des salaires vont ensemble, car le capitalisme exploite les salarié-e-s issus de pays avec un niveau de salaire plus bas ce qui amène au dumping salarial.

Les problèmes sur le marché du travail sont étroitement liés à la course au profit à tout prix : ces dernières années, les rémunérations versées aux actionnaires ont atteint des niveaux records à 41 milliards de francs de dividendes versés en 2019 pour les 30 plus grandes entreprises suisses. Ces bénéfices sont réalisés au détriment d'emplois sûrs et de bonne qualité. La suppression de la libre circulation des personnes et le retour au système de contingents, comme le réclame l'initiative, ne ferait pas baisser la concurrence sur le marché du travail. Cela serait le contraire, comme le montre les expériences faites historiquement.

Le vote sur l'initiative de résiliation arrive à un moment critique. La Suisse est menacée par une profonde récession à cause du Covid-19. Cette initiative entraînerait la résiliation des accords bilatéraux avec notre plus important partenaire commercial qu'est l'UE et, par conséquent, aggraverait la crise économique. L'augmentation de la pression salariale affaiblirait le pouvoir d'achat des salarié-e-s et étoufferait également le marché intérieur. C'est la chose la plus stupide que nous pourrions faire pour le moment : ce n'est qu'avec des salaires plus élevés et le plein emploi que nous trouverons rapidement un moyen de sortir de la récession due au Covid-19.

Face à la pression sur le marché du travail, nous attendons :

Des salaires suisses en Suisse. Il faut que les salaires en vigueur en Suisse continuent à s'appliquer. Le pays est situé au centre de l'Europe et dispose de salaires comparativement élevés. De bonnes CCT, des contrôles avec des sanctions dissuasives sont donc nécessaires.

Des droits forts pour l'ensemble des salarié-e-s, quelle que soit leur nationalité, avec :

- Des augmentations de salaire pour tous et l'égalité salariale pour les femmes ;
- Une protection contre les licenciements avec notamment une rente transitoire en cas de chômage dès l'âge de 50 ans ;
- Des mesures pour limiter les formes de travail précaires comme le travail temporaire, le travail sur appel et les contrats sans heures garanties ;
- Des rentes permettant de vivre dignement à l'âge de la retraite avec une augmentation des rentes de l'AVS et de la LPP ;
- Le renforcement des mesures d'accompagnement.

Pour information :

Armand Jaquier, secrétaire régional, armand.jaquier@unia.ch, +41 79 446 06 03